

## RGPD ET CYBERSÉCURITÉ

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA453	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	687,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 01/01/2024 au 31/12/2024

### OBJECTIFS

- Appréhender les différentes contraintes légales et réglementaires attachées aux données
- Comprendre les typologies de données
- Connaître les différents acteurs concernés (externes et internes)
- Veiller à la protection des données personnelles
- Identifier et déclarer une non-conformité
- Appréhender les risques découlant d'une non-conformité
- Mettre en œuvre une action de correction

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)

[ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

Fournir une approche globale et synthétique de la réglementation de la protection des données

Fournir des retours d'expériences pratiques

**Mettre en perspective ces enjeux réglementaires avec les contraintes pratiques des entreprises**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance et du risque cyber, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

A. RGPD : contexte, définitions, principes généraux

1. Objectifs et enjeux du RGPD
2. Définitions fondamentales : de quoi parle-t-on ?
3. Piliers du RGPD : un cadre moins contraignant ?

B. Acteurs concernés

1. Entités soumises au RGPD (et ses suites)
2. Autorités de contrôle : la CNIL, ses homologues et au-delà
3. Fonctions clés en interne : DPO ou équivalent

C. Droits des personnes concernées

1. Définitions
2. Implications en termes de conformité

D. Différentes responsabilités induites

1. Notions de responsables de traitement et sous-traitants
2. Responsabilité à l'égard des autorités de contrôle
3. Responsabilité à l'égard des personnes concernées
4. Responsabilité à l'égard du marché ?

E. Au-delà du RGPD : les autres contraintes liées aux données

1. Réglementations sur les données non personnelles
2. Cadre légal et réglementaire lié à la digitalisation
3. Contraintes non légales

F. Risques liés aux non-conformités

1. Risque de sanction d'une autorité de contrôle
2. Risque judiciaire
3. Atteinte à l'image
4. Atteinte à l'activité même

G. Quelques outils clés

1. Documentation interne non obligatoire mais recommandée (guides de bonnes pratiques, livres blancs, Politiques de gestion des données ou des documents ...)

2. Recours à l'IA : contrôlé et adapté
3. Formation et sensibilisation constante

**Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

**Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Agents, courtiers, responsables ou collaborateurs exerçant son activité dans le domaine de la banque, de la finance ou de l'assurance

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Avoir un minimum de base juridique générale

**Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

687,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/11/2024 à 01:40